Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0013239720 Part HGBP-I-(B)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accordent des prêts en livres sterling d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en GBP, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au GBP afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,35%*
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, LIBOR GBP 1 mois, + 1% l'an.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

PERFORMANCES PASSEES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HGBP-I-(B) :** 2017.
- **Devise :** LIVRE STERLING.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP – 10 Old Burlington Street – London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H20 ADAGIO

Code ISIN : FR0010923359 Part R(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0,60% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement, sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,81%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé, + 0.6% l'an, soit 0,00% pour l'exercice précédent.

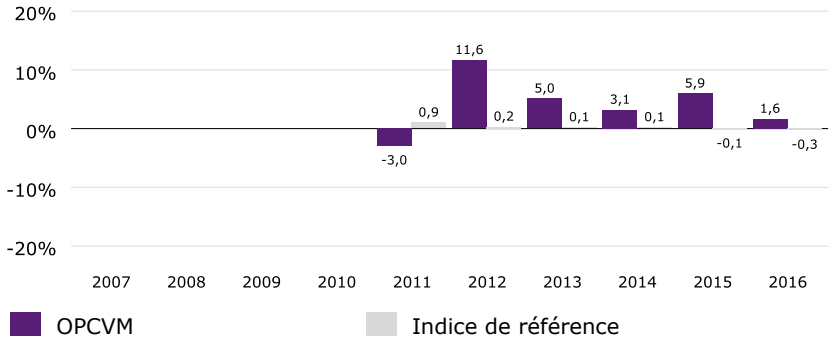
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part R(C) :** 2010.
- **Devise :** EURO.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP – 10 Old Burlington Street – London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H20 ADAGIO

Code ISIN : FR0010929794 Part I(C) / Code ISIN : FR0012916682 Part I(C/D)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement, sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les capitalise et/ou distribue pour les parts de capitalisation et/ou distribution (C/D).
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,38%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé, + 1% l'an, soit 0,01% pour l'exercice précédent.

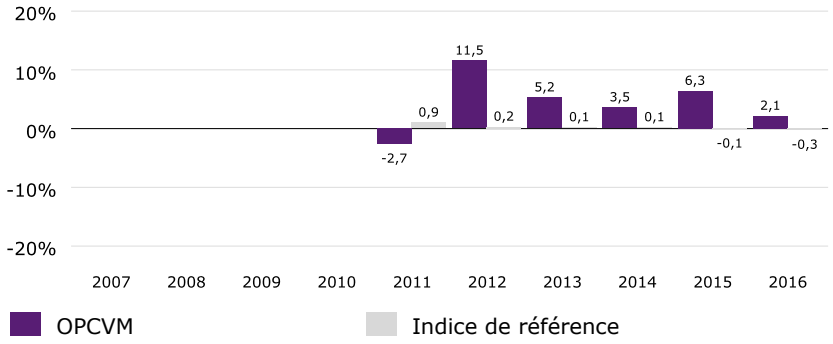
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part I(C) :** 2010.
- **Année de création de la part I(C/D) :** 2015.
- **Devise :** EURO.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP – 10 Old Burlington Street – London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0012237477 Part I-GBP(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accordent des prêts en livres sterling d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global: statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,63%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

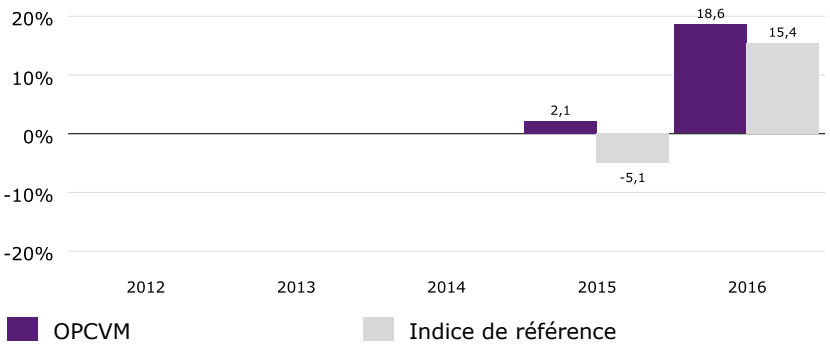
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part I-GBP(C) :** 2014.
- **Devise :** LIVRE STERLING.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP – 10 Old Burlington Street – London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0011981810 Part HGBP-I(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accordent des prêts en livres sterling d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en GBP, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au GBP afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,39%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, LIBOR GBP 1 mois, + 1% l'an, soit 2,05% pour l'exercice précédent.

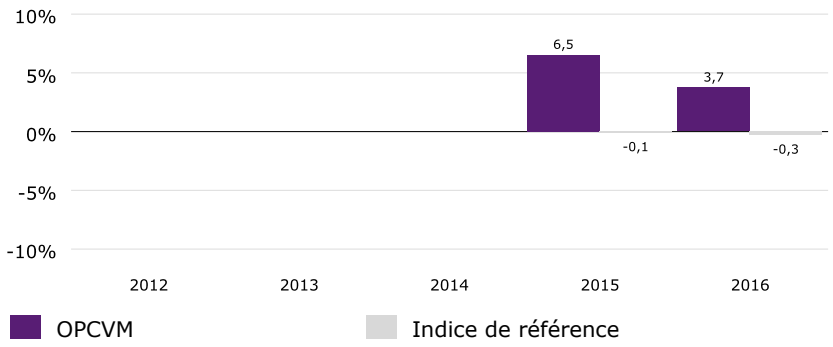
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HGBP-I(C) :** 2014.
- **Devise :** LIVRE STERLING.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : H2O AM LLP – 10 Old Burlington Street – London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante : info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0011981745 Part HUSD-R(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0,60% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accordent des prêts en dollars US d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en USD, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au USD afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,81%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, LIBOR USD 1 mois, + 0.6% l'an, soit 0,09% pour l'exercice précédent.

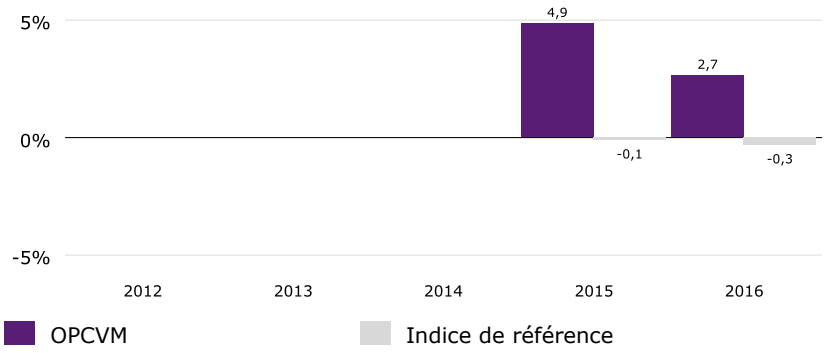
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HUSD-R(C) :** 2014.
- **Devise :** DOLLAR US.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP – 10 Old Burlington Street – London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0011981752 Part HCHF-R(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0,60% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accordent des prêts en francs suisses d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en CHF, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au CHF afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,83%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, LIBOR CHF 1 mois, + 0.6% l'an, soit 0,88% pour l'exercice précédent.

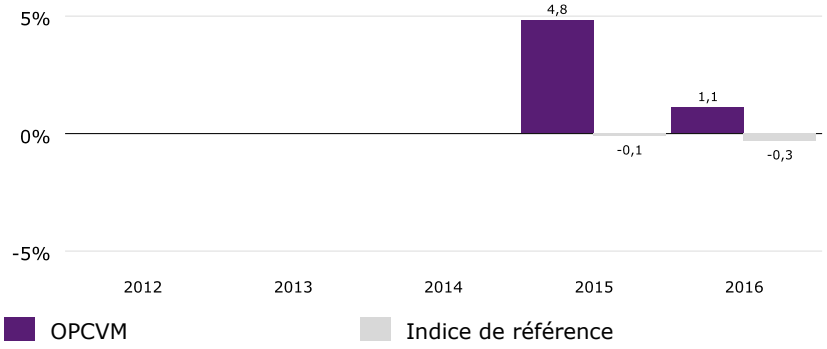
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HCHF-R(C) :** 2014.
- **Devise :** FRANC SUISSE.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP – 10 Old Burlington Street – London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0011981711 Part HSGD-R(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0,60% l'an à celle du SIBOR (Singapour Interbank Offered Rate) SGD à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts SIBOR (Singapour Interbank Offered Rate) SGD à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Singapour s'accordent des prêts en dollars singapouriens d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en SGD, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au SGD afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,83%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, SIBOR 1 mois, + 0.6% l'an, soit 0,88% pour l'exercice précédent.

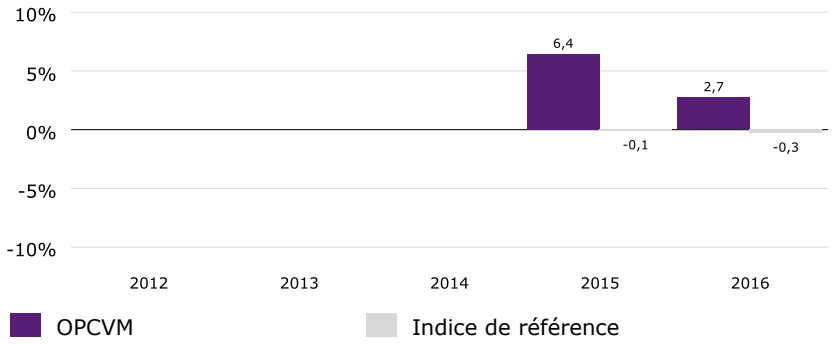
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HSGD-R(C) :** 2014.
- **Devise :** DOLLAR SINGAPOURIEN.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP – 10 Old Burlington Street – London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0012489730 Part HGBP-R(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accordent des prêts en livres sterling d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en GBP, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au GBP afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,61%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

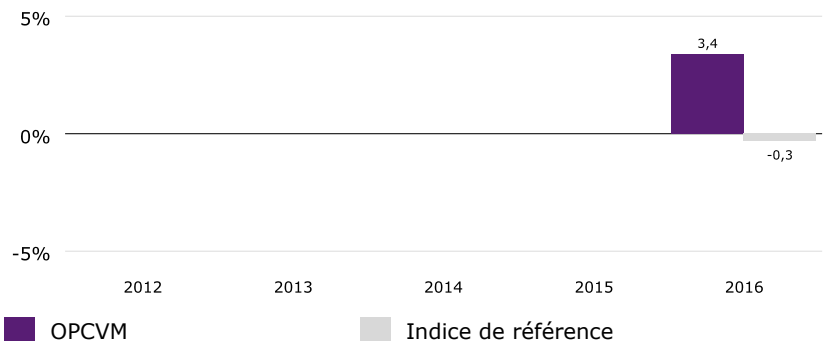
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSEES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HGBP-R(C) :** 2015.
- **Devise :** LIVRE STERLING.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP – 10 Old Burlington Street – London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0013186764 Part HJPY-I (C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accordent des prêts en livres sterling d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en JPY, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au JPY afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,35%*
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, LIBOR JPY 1 mois, + 1% l'an, soit néant pour l'exercice précédent.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

* L'OPCVM n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HJPY-I (C) :** 2016.
- **Devise :** YEN JAPONAIS.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0011981786 Part HUSD-I(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accordent des prêts en dollars US d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en USD, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au USD afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,40%*
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, LIBOR USD 1 mois, + 1% l'an, soit néant pour l'exercice précédent.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

* L'OPCVM n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HUSD-I(C) :** 2014.
- **Devise :** DOLLAR US.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0011981778 Part HSGD-I(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du SIBOR (Singapour Interbank Offered Rate) SGD à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts SIBOR (Singapour Interbank Offered Rate) SGD à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Singapour s'accordent des prêts en dollars singapouriens d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global: statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en SGD, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au SGD afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,40%*
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, SIBOR 1 mois, + 1% l'an, soit néant pour l'exercice précédent.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

* L'OPCVM n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HSGD-I(C) :** 2014.
- **Devise :** DOLLAR SINGAPOURIEN.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0011981794 Part HCHF-I(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accordent des prêts en francs suisses d'une durée de 1 mois.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en CHF, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au CHF afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,40%*
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, LIBOR CHF 1 mois, + 1% l'an, soit néant pour l'exercice précédent.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

* L'OPCVM n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HCHF-I(C) :** 2014.
- **Devise :** FRANC SUISSE.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0013186756 Part HAUD-I

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 1% à celle des effets bancaires australiens à 30 jours (30-day Bank Accepted Bills) sur sa durée de placement minimale recommandée, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2. La devise de référence du portefeuille étant l'euro et la valeur de la part étant exprimée en AUD, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution de l'euro par rapport au AUD afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,35%*
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, LIBOR AUD 1 mois, + 1% l'an, soit néant pour l'exercice précédent.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

* L'OPCVM n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part HAUD-I :** 2016.
- **Devise :** DOLLAR AUSTRALIEN.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ADAGIO

Code ISIN : FR0013186772 Part N(C)

Société de gestion : H2O AM LLP (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure de 0,90% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement, sur une durée de placement recommandée de 1 à 2 ans, après déduction des frais de gestion. L'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro.
- La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion très dynamique qui cherche à dégager de la performance quels que soient les environnements de marché. Pour ce faire, l'équipe de gestion détermine ses stratégies en fonction de ses anticipations macro-économiques et prend des positions acheteuses et vendeuses sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux, et ce dans la limite d'un budget de risque global assigné au portefeuille. La performance de l'OPCVM est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles). Les prises de position de l'équipe de gestion se font dans le strict respect d'un budget de risque global : statistiquement et dans des conditions normales de marché, l'OPCVM est construit de manière à ne pas perdre plus de 5% maximum à horizon de 20 jours avec une probabilité de 99%. Par ailleurs, la sensibilité de l'OPCVM à l'évolution des taux d'intérêt (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) est comprise dans une fourchette comprise entre -2 à +2.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.
- Le portefeuille de l'OPCVM couvre un univers d'investissement international très large. L'OPCVM peut être exposé à toutes les devises, aux obligations de toutes natures (par exemple, émises par des Etats ou des entreprises, quelles que soient leurs notations financières) et aux véhicules de titrisation. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, aussi bien sur les pays développés (par exemple : la zone euro, le Royaume Uni, les Etats-Unis et le Japon) que sur les pays émergents.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, pour gérer le risque de change, la trésorerie et pour piloter le risque global du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 indique l'exposition de l'OPCVM aux marchés internationaux de taux et de change dans le cadre d'une stratégie flexible recherchant une performance absolue.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,45%*
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	25% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, l'Eonia capitalisé, + 0.9% l'an, soit néant pour l'exercice précédent.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.h2o-am.com.

* L'OPCVM n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création de l'OPCVM :** 2010.
- **Année de création de la part N(C) :** 2016.
- **Devise :** EURO.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  H2O AM LLP - 10 Old Burlington Street - London W1S 3AG, Grande Bretagne ou à l'adresse électronique suivante :
  info@h2o-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.h2o-am.com.
- La responsabilité de H2O AM LLP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

H2O ADAGIO

PROSPECTUS

EN DATE DU 3 MAI 2017

I CARACTERISTIQUES GENERALES

- ***DENOMINATION : H2O ADAGIO***

Ci-après dénommé, dans le présent document, « le FCP » ou l'« OPCVM ».

- ***FORME JURIDIQUE ET ETAT MEMBRE DANS LEQUEL L'OPCVM A ETE CONSTITUE :***

Fonds Commun de Placement de droit français.

- ***DATE DE CREATION ET DUREE D'EXISTENCE PREVUE :***

Le FCP a été créé le 23 août 2010 pour une durée de 99 ans.

- ***DATE D'AGREMENT AMF :***

Le FCP a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 6/08/2010.

- ***SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION :***

Catégories de parts	Souscripteurs concernés	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine
Part R(C)	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième de part	Un dix-millième de part	FR0010923359	Capitalisation	EUR	100 euros
Part HUSD-R (C)*	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième de part	Un dix-millième de part	FR0011981745	Capitalisation	USD	100 Dollars US
Part HCHF-R (C)***	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième de part	Un dix-millième de part	FR0011981752	Capitalisation	CHF	100 Francs Suisses
Part HSGD-R (C)**	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	Un dix-millième de part	Un dix-millième de part	FR0011981711	Capitalisation	SGD	100 Dollars SG
Part HGBP-R(C)****	Tous souscripteurs, essentiellement les personnes physiques	100 GBP	Un dix-millième de part	FR0012489730	Capitalisation	GBP	100 GBP
Part I(C)	Tous souscripteurs, essentiellement les investisseurs institutionnels	100 000 euros	Un dix-millième de part	FR0010929794	Capitalisation	EUR	50.000 euros
Part I(C/D)	Tous souscripteurs, essentiellement les investisseurs institutionnels	100 000 euros	Un dix-millième de part	FR0012916682	Capitalisation / Distribution	EUR	50.000 euros
Part HUSD-I (C)*	Tous souscripteurs, essentiellement les investisseurs institutionnels	100 000 Dollars US	Un dix-millième de part	FR0011981786	Capitalisation	USD	50 000 Dollars US
Part HCHF-I (C)***	Tous souscripteurs, essentiellement les investisseurs institutionnels	100 000 Francs Suisses	Un dix-millième de part	FR0011981794	Capitalisation	CHF	50 000 Francs Suisses
Part HSGD-I (C)**	Tous souscripteurs, essentiellement les investisseurs institutionnels	100 000 Dollars SG	Un dix-millième de part	FR0011981778	Capitalisation	SGD	50 000 Dollars SG

Part I-GBP (C)	Tous souscripteurs, essentiellement les investisseurs institutionnels	100 000 GBP	Néant	FR0012237477	Capitalisation	GBP	50 000 GBP
Part HGBP-I (C)****	Tous souscripteurs, essentiellement les investisseurs institutionnels	100 000 GBP	Un dix-millième de part	FR0011981810	Capitalisation	GBP	50 000 GBP
Part HAUD –I(C)*****	Tous souscripteurs, essentiellement les investisseurs institutionnels	150 000 AUD	Un dix-millième de part	FR0013186756	Capitalisation	AUD	100 AUD
Part N(C)	tous souscripteurs, destinées plus particulièrement aux particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire	20 000 EUR	Un dix-millième de part	FR0013186772	Capitalisation	EUR	100 Euros
Part HJPY – I(C)******	Tous souscripteurs, essentiellement les investisseurs institutionnels	15 000 000 JPY	Un dix-millième de part	FR0013186764	Capitalisation	JPY	10 000 JPY
Part HGBP-I-(B) (C) ****	Tous souscripteurs, destinées plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	100 000 GBP	Néant	FR0013239720	Capitalisation	GBP	100 GBP

*Part couverte contre le risque de change EURO contre USD de façon systématique
**Part couverte contre le risque de change EURO contre SGD de façon systématique
***Part couverte contre le risque de change EURO contre CHF de façon systématique
****Part couverte contre le risque de change EURO contre GBP de façon systématique
*****Part couverte contre le risque de change EURO contre AUD de façon systématique
******Part couverte contre le risque de change EURO contre JPY de façon systématique

- ***INDICATION DU LIEU OU L'ON PEUT SE PROCURER LE DERNIER RAPPORT ANNUEL ET LE DERNIER ETAT PERIODIQUE :***

Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

H2O AM LLP
10 Old Burlington Street
London W1S 3AG, Grande Bretagne
e-mail : info@h2o-am.com

Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de H2O AM LLP, à ces mêmes adresses ou auprès de votre conseiller habituel.

II ACTEURS

- ***SOCIETE DE GESTION :***

H2O AM LLP
Forme juridique : *Limited Liability Partnership* de droit anglais
Agréée par la *Financial Conduct Authority*, l'autorité des marchés financiers du Royaume-Uni sous le numéro 529105
10 Old Burlington Street
London W1S 3AG, Grande Bretagne

- ***DEPOSITAIRE, CONSERVATEUR :***

Dénomination ou raison sociale: CACEIS BANK
Forme juridique : Etablissement de crédit agréé par le C.E.C.E.I.
Siège social : 1-3, place Valhubert, 75013 Paris
Adresse postale : 1-3, place Valhubert, 75206 Paris cedex 13

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion de portefeuille. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utile. En cas de litige avec la société de gestion, il informe l'Autorité des Marchés Financiers.
Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.
La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires de CACEIS Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com.
Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs par de dépositaire sur demande.

- ***CENTRALISATEUR :***

Dénomination ou raison sociale : CACEIS BANK
Forme juridique : Etablissement de crédit agréé par le C.E.C.E.I.
Siège social : 1-3, place Valhubert, 75013 Paris
Adresse postale : 1-3, place Valhubert, 75206 Paris cedex 13

Par délégation de la Société de gestion, CACEIS Bank est investi de la mission de gestion du passif (tenue des registres des parts) de l'OPCVM et à ce titre assure la centralisation et le traitement des ordres de souscription et de rachat des parts de l'OPCVM.

- ***PRIME BROKER :***

Néant

- ***COMMISSAIRE AUX COMPTES :***

Cabinet KPMG AUDIT
Représenté par Madame Isabelle BOUSQUIE
Siège social : Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex

- ***COMMERCIALISATEURS :***

NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Forme juridique : Société Anonyme agréée en qualité de société de gestion sous le numéro GP90-009 en date du 22 mai 1990
Siège social : Immeuble Grand Seine, 21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris
Adresse postale : Immeuble Grand Seine, 21 quai d'Austerlitz, 75634 PARIS Cedex 13
Nationalité : française

Le commercialisateur est l'établissement qui prend l'initiative de la commercialisation du FCP. La société de gestion du FCP attire l'attention des souscripteurs sur le fait que tous les commercialisateurs ne sont pas mandatés ou connus d'elle.

❑ ***DELEGATAIRES :***

Délégataire de la gestion comptable :
Dénomination ou raison sociale : CACEIS Fund Administration, qui assure la valorisation et la gestion comptable du FCP par délégation de H2O AM LLP
Siège social : 1-3, place Valhubert – 75013 PARIS
Adresse postale : 1-3, place Valhubert - 75206 PARIS CEDEX 13
Nationalité : française

III MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

1 Caractéristiques générales:

❑ ***CARACTERISTIQUES DES PARTS :***

- Nature du droit attaché à la catégorie de parts :

Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété proportionnel au nombre de parts possédées.
L'information sur les modifications affectant le FCP est donnée aux porteurs par tout moyen conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers, ci-après « l'AMF ». La gestion du FCP, qui n'est pas doté de la personnalité morale et pour lequel ont été écartées les règles de l'indivision et des sociétés, est assurée par la société de gestion qui agit au nom des porteurs et dans leur intérêt exclusif.

- Inscription à un registre, ou précision des modalités de tenue du passif :

La tenue du passif est assurée par CACEIS BANK FRANCE.
L'administration des parts est effectuée par EUROCLEAR France.

- Droit de vote :

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts. La gestion du FCP, est assurée par la société de gestion qui agit au nom des porteurs et dans leur intérêt exclusif.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège de la société de gestion ou sur le site www.h2o-am.com.

- Forme des parts : au porteur
- Fractionnement de parts :

Les parts R(C), HSGD-R (C), HUSD-R (C), HCHF-R (C), HGBP-R(C) et les parts I(C), I (C/D), HSGD-I (C), HUSD-I (C), HCHF-I (C), I-GBP (C), HGBP-I (C), HAUD-I (C), N (C), HJPY-I (C) et HGBP-I-(B) (C) sont décimalisées en dix-millièmes de parts.

❑ ***DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE :***

Dernier jour de bourse du mois de septembre.
La fin du premier exercice social est le dernier jour de bourse de septembre 2011.

❑ ***INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL :***

Le FCP en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts ou actions d'OPC peuvent être soumis à taxation. Le régime fiscal applicable dépendant donc des dispositions fiscales relatives à la situation particulière du porteur et de sa juridiction de résidence, il lui est recommandé de s'adresser à son conseiller habituel afin de prendre connaissance des modalités propres à sa situation personnelle. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet.

2 Dispositions particulières

- *CODE ISIN :*

Parts	Code ISIN
Part I C	FR0010929794
Part I (C/D)	FR0012916682
Part HSGD-R (C)	FR0011981711
Part HUSD-R (C)	FR0011981745
Part HCHF-R (C)	FR0011981752
Part HGBP-R	FR0012489730
Part HSGD-I (C)	FR0011981778
Part HUSD-I (C),	FR0011981786
Part HCHF-I (C)	FR0011981794
Part HGBP-I (C)	FR0011981810
Part I-GBP (C)	FR0012237477
Part R	FR0010923359
Part HAUD-I (C)	FR0013186756
Part N (C)	FR0013186772
Part HJPY-I (C)	FR0013186764
Part HGBP-I-(B) (C)	FR0013239720

- ***CLASSIFICATION :***

Obligations et autres titres de créance internationaux.

- ***OBJECTIF DE GESTION :***

Pour les parts R, I C, I C/D et N

L'objectif du fonds est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement sur sa durée minimale de placement recommandée pour les parts I C et I C/D, de 0,60% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement sur sa durée minimale de placement recommandée pour la part R, et de 0,90% l'an à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement sur sa durée minimale de placement recommandée pour la part N après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Pour les parts HUSD-I et HUSD-R

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour les parts HUSD-I et de 0,60% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour les parts HUSD-R, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Pour les parts HCHF-R et HCHF-I

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour les parts HCHF-I et de 0,60% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour les parts HCHF-R, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Pour les parts HSGD-I et HSGD-R

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du SIBOR (Singapour Interbank Offered Rate) à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour les parts HSGD-I et de 0,60% l'an à celle du SIBOR (Singapour Interbank Offered Rate) à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée pour les parts HSGD-R, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Pour les parts HGBP-R, HGBP-I, I-GBP et HGBP-I-(B)

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Pour la part HAUD-I

L'objectif de la part est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle des effets bancaires australiens à 30 jours (30-day Bank Accepted Bills) sur sa durée de placement minimale recommandée, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

Pour la part HJPY-I

L'objectif de la part est de réaliser une performance supérieure de 1% l'an à celle du LIBOR (London Interbank Offered Rate) JPY à 1 mois sur sa durée minimale de placement recommandée, après déduction des frais de fonctionnement et de gestion.

- ***INDICATEUR DE REFERENCE :***

L'EONIA capitalisé quotidiennement (méthode Overnight Indexed Swap ou OIS) est l'indicateur de référence du FCP. Le taux EONIA (« European Overnight Index Average ») correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne sur le site Internet " www.euribor.org ".

Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) GBP à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en livres sterling d'une durée de 1 mois. Il est calculé chaque jour ouvré à 11h (heure de Londres) et publié par la British Bankers' Association (BBA).

Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) USD à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en dollars US d'une durée de 1 mois. Il est calculé chaque jour ouvré à 11h (heure de Londres) et publié par la British Bankers' Association (BBA).

Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) CHF à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en francs suisses d'une durée de 1 mois. Il est calculé chaque jour ouvré à 11h (heure de Londres) et publié par la British Bankers' Association (BBA).

Le taux d'intérêts SIBOR (Singapour Interbank Offered Rate) à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Singapour s'accorde des prêts en dollars singapouriens

d'une durée de 1 mois. Il est calculé chaque jour ouvré à 11h (heure de Londres) et publié par la British Bankers' Association (BBA).

Les effets bancaires australiens à 30 jours (30-days Bank Accepted bills) sont des instruments négociables à court terme, émis et garantis par des banques australiennes, et utilisés pour des opérations de financement en dollar australien d'une durée de 1 mois.

Le taux d'intérêts LIBOR (London Interbank Offered Rate) JPY à 1 mois est le taux moyen auquel une sélection de grandes banques établies à Londres s'accorde des prêts en Yen japonais d'une durée de 1 mois. Il est calculé chaque jour ouvré à 11h (heure de Londres) et publié par la British Bankers' Association (BBA).

- ***STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :***

A) Description des stratégies utilisées

La gestion mise en place est une gestion de type performance absolue, combinant des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux et de devises internationaux.

Cet objectif de performance sera recherché dans le respect d'une « Value-at-Risk » (VaR) ex ante de 5% maximum à 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99 %. La gestion a également pour objectif une volatilité cible moyenne annuelle ex post de [2 % ; 4 %] par an.

La performance du fonds est davantage liée aux évolutions relatives des marchés les uns par rapport aux autres (positions relatives et arbitrages) qu'au sens général de ces marchés (positions directionnelles).

Pour chaque classe d'actif, l'exposition est décidée en premier lieu et séparément des autres classes d'actifs.
L'allocation d'actifs est ainsi une conséquence de ces choix d'exposition.

La stratégie d'investissement est basée sur une approche "top-down", et repose notamment sur l'analyse macro-économique, l'analyse des flux de capitaux et la valorisation relative des marchés.

La sensibilité globale du portefeuille s'inscrira dans une fourchette comprise entre -2 et +2.

Gestion des obligations gouvernementales de l'OCDE :

1. **Gestion active de l'exposition au risque obligataire global (sensibilité)** du portefeuille ;
2. **Allocation de la sensibilité** (positive ou négative) du portefeuille telle qu'établie ci-dessus entre les **quatre principaux marchés obligataires gouvernementaux de l'OCDE** (Etats-Unis pour la zone dollar, Allemagne pour la zone Europe, Royaume-Uni, Japon) au travers de stratégies de valeur relative (achat de sensibilité sur certains marchés, vente de sensibilité sur d'autres) ;
3. **Allocation de la sensibilité** (positive ou négative) telle qu'allouée sur les quatre marchés obligataires ci-dessus entre leurs **quatre principaux segments de courbe** [1-3 ans], [3-7 ans], [7-15 ans] et [15-30 ans] : mise en place notamment de stratégies d'aplatissement, de restructuration, ou de déplacement latéral de ces courbes ;
4. **Sélection du pays émetteur** à l'intérieur de la zone dollar (Etats-Unis, Canada, Mexique, Australie et Nouvelle Zélande) et de la zone Europe (pays membres de l'UEM, Norvège, Suède, Danemark, Islande, Suisse, Pologne, République Tchèque, Hongrie).

Gestion des obligations non gouvernementales OCDE et des obligations, tant gouvernementales que non gouvernementales, non-OCDE :

1. **Gestion active de l'exposition au risque crédit global**, dans une limite égale à 50% de l'actif net du portefeuille ;
2. **Allocation de ce risque crédit sur les grands segments du marché du crédit** : dette "Investment Grade" et "Speculative Grade", d'une part, dette externe et locale des pays non-OCDE, d'autre part ;
3. **Sélection des émetteurs** sur chacun de ces segments.

Gestion des devises :

1. **Allocation stratégique sur le dollar US** : achat ou vente du dollar US contre toutes les autres devises ;
2. **Allocation relative entre les trois grands "blocs" de devises** : bloc "devises européennes" (euro, livre anglaise, couronnes norvégienne, suédoise, danoise et islandaise, franc suisse, zloty polonais, couronne tchèque, forint hongrois) ; bloc "yen" (yen, won coréen) ; bloc "devises matières premières" (regroupant les devises dont l'évolution est liée au prix des matières premières : le dollar canadien, le dollar australien, le dollar néo-zélandais, et le rand sud-africain) ;
3. **Allocation au sein de chaque bloc** par achat et vente de chacune des devises constituant le bloc ;
4. Diversification sur les devises des marchés non-OCDE.

Pour les parts HGBP-R, HGBP-I et HGBP-I-(B), libellées en GBP, une couverture de change est mise en place et a pour objectif de limiter l'impact de l'évolution du taux de change EUR/GBP sur la performance du FCP.
L'objectif de ces parts est donc de restituer au mieux pendant la durée de vie du FCP la performance de la stratégie en couvrant le risque de change EUR/GBP susceptible d'affecter l'évolution de la valeur liquidative.

Pour les parts HCHF-I et HCHF-R, libellées en CHF, une couverture de change est mise en place et a pour objectif de limiter l'impact de l'évolution du taux de change EUR/CHF sur la performance du FCP.
L'objectif de ces parts est donc de restituer au mieux pendant la durée de vie du FCP la performance de la stratégie en couvrant le risque de change EUR/CHF susceptible d'affecter l'évolution de la valeur liquidative.

Pour les parts HUSD-I et HUSD-R, libellées en USD, une couverture de change est mise en place et a pour objectif de limiter l'impact de l'évolution du taux de change EUR/USD sur la performance du FCP.
L'objectif de ces parts est donc de restituer au mieux pendant la durée de vie du FCP la performance de la stratégie en couvrant le risque de change EUR/USD susceptible d'affecter l'évolution de la valeur liquidative.

Pour les parts HSGD-I et HSGD-R, libellées en SGD, une couverture de change est mise en place et a pour objectif de limiter l'impact de l'évolution du taux de change EUR/SGD sur la performance du FCP.
L'objectif de ces parts est donc de restituer au mieux pendant la durée de vie du FCP la performance de la stratégie en couvrant le risque de change EUR/SGD susceptible d'affecter l'évolution de la valeur liquidative.

Pour les parts HAUD-I, libellées en AUD, une couverture de change est mise en place et a pour objectif de limiter l'impact de l'évolution du taux de change EUR/AUD sur la performance du FCP.
L'objectif de ces parts est donc de restituer au mieux pendant la durée de vie du FCP la performance de la stratégie en couvrant le risque de change EUR/AUD susceptible d'affecter l'évolution de la valeur liquidative.

Pour les parts HJPY, libellées en JPY, une couverture de change est mise en place et a pour objectif de limiter l'impact de l'évolution du taux de change EUR/JPY sur la performance du FCP.
L'objectif de ces parts est donc de restituer au mieux pendant la durée de vie du FCP la performance de la stratégie en couvrant le risque de change EUR/JPY susceptible d'affecter l'évolution de la valeur liquidative.

B) Description des catégories d'actifs et des contrats financiers dans lesquels le FCP entend investir et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion.

2-1 Titres de créance, valeurs assimilées et instruments financiers

Instruments du marché obligataire :

- jusqu'à **100% de l'actif net en obligations émises ou garanties par les Etats-membres de l'OCDE** sans limite de notation ;
- jusqu'à **40% de l'actif net en obligations non gouvernementales** émises par des sociétés ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE.

  La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.

  En plus de cette évaluation, les titres considérés répondent à une contrainte de "rating" (notation) minimale correspondant à « Investment Grade » selon les critères de la société de gestion au moment de leur acquisition (par exemple, BBB- dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou Baa3 dans celle de Moody's).

  Si l'émission est notée à l'achat simultanément par les trois agences, alors au moins deux des trois notations devront être « Investment Grade ». Si l'émission est notée par deux agences seulement, alors au moins l'une des deux notations devra être « Investment Grade ». Si l'émission est notée par une agence seulement, alors la notation devra être nécessairement « Investment Grade ».
  En cas d'émission non notée, la note de l'émetteur sera prise en compte.

  Par ailleurs, lorsque la notation d'une émission ou d'un émetteur d'un titre déjà présent dans le portefeuille se dégrade, et passe sous la notation minimale "Investment Grade" (équivalente à une notation minimale de BBB- Standard & Poor's et Fitch ou de Baa3 Moody's), la société de gestion évaluera l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille, en gardant comme critère principal l'intérêt des porteurs.

  - dans cette catégorie des obligations non gouvernementales OCDE, jusqu'à **20% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities** (ABS - titrisation de portefeuilles d'emprunts de crédit non-hypothécaire tels que la consommation, l'automobile, les cartes bancaires et MBS - titrisation de portefeuilles d'emprunts hypothécaires).

    La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie.

    Ces titres peuvent également répondre à une contrainte de notation minimale à l'acquisition équivalente à :
    - AA dans l'échelle de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings,
    - Aa2 dans celle de Moody's,

    ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.
    Si l'émission est notée à l'achat simultanément par les trois agences, alors au moins deux des trois notations devront être AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

    Si l'émission est notée par deux agences seulement, alors au moins l'une des deux notations devra être AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

    Si l'émission est notée par une agence seulement, alors la notation devra être nécessairement AA/Aa2 ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

    En cas d'émission non notée, la note de l'émetteur sera prise en compte.

Par ailleurs, lorsque la notation d'une émission ou d'un émetteur d'un titre déjà présent dans le portefeuille se dégrade, et passe sous la notation minimale. La société de gestion évaluera l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille, en gardant comme critère principal l'intérêt des porteurs.

Toujours dans cette limite de 20% de l'actif net en Mortgage Backed Securities ou en Asset Backed Securities, le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en ABS et MBS non notés à l'émission ou dont l'émetteur n'est pas noté à l'émission.

- jusqu'à **10% de l'actif en obligations corporates OCDE notées « Speculative Grade » au moment de leur acquisition, et les obligations gouvernementales et corporates non-OCDE sans limite de notation**, émises en devises G4 (USD, EUR, GBP, JPY) ou en devises locales.

		Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts		-2	+2
Zone géographique des Emetteurs*	Exposition Zone Euro	0%	100%
	Exposition Hors Zone Euro	0%	100%
Devise de libellé des titres		Toutes devises	
Risque de change supporté		0%	150%

**Calculs effectués en % de l'Exposition Totale du fonds*

- jusqu'à 5% de l'actif en obligations convertibles contingentes.

Instruments du marché monétaire :

La gestion de la trésorerie du fonds est effectuée à travers l'acquisition d'instruments du marché monétaire (Bons du Trésor, Bons du Trésor à intérêt annuel, Billets de trésorerie, Euro Commercial Paper et OPCVM/FIA monétaires) et de la conclusion de prises en pension et de dépôts.

Devises :

Le fonds pourra être exposé à toutes les devises, OCDE comme non-OCDE, à l'achat comme à la vente.

Rappel des principales limites d'investissement en obligations *(notations constatées à l'achat)*	
Fourchette de sensibilité globale	[-2 ; +2]
Obligations gouvernementales OCDE	Maximum 100% de l'actif net
Obligations non gouvernementales OCDE de notation « Investment Grade » à l'achat	Maximum 40% de l'actif net
dont obligations titrisées (ABS & MBS)	Maximum 20% de l'actif net
Obligations gouvernementales non OCDE ou Obligations non gouvernementales OCDE de notation « Speculative Grade » à l'achat ou Obligations non gouvernementales non OCDE	Maximum 10% de l'actif net

2-2 Instruments spécifiques

2-2.1 Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM/FIA/fonds d'investissement

A titre accessoire, afin d'investir ses liquidités, le fonds peut être exposé jusqu'à 10 % de son actif en actions ou parts des OPCVM/FIA/fonds d'investissement suivants, notamment des OPCVM/FIA/fonds d'investissement monétaires :

OPCVM de droit français*	X
OPCVM de droit européen*	X
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier*	X
FIA européens répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier *	X
Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier *	X

** Ces OPCVM / FIA / fonds d'investissement ne pourront détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif en OPCVM / FIA / fonds d'investissement.*

Les OPC détenus par le FCP peuvent être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée.

2-2.2 Instruments dérivés

Le processus d'investissement intègre l'utilisation des contrats financiers, conditionnels ou non, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ils constituent une alternative aux titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.
Le fonds pourra utiliser les instruments dérivés afin de surengager son portefeuille.

TABLEAU DES INSTRUMENTS DERIVES

Nature des instruments utilisés	TYPE DE MARCHE			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Admission sur les marchés réglementés *	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	actions	taux	change	crédit	autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Contrats à terme (futures) sur												
actions												
taux	X	X			X				X	X	X	
change	X	X				X			X	X	X	
indices					X	X	X		X	X	X	
Options sur												
actions												
taux	X	X	X		X			X	X	X	X	
change	X	X	X			X		X	X	X	X	
indices												
Swaps												
actions												
taux			X		X			X	X	X	X	
change			X			X		X	X			
indices												
Change à terme												
devise (s)			X			X		X	X	X	X	
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)			X				X	X	X	X	X	
First Default												
First Losses Credit Default Swap												

* Se référer à la politique d'exécution des ordres de la société de gestion disponible sur le site www.h2o-am.com

2-2.2 bis Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre l'OPCVM et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie.
La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

2-2.3 Titres intégrant des dérivés

TABLEAU DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES

	NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
Nature des instruments utilisés	actions	taux	change	crédit	autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	*Autre(s) stratégie(s)*
Warrants sur									
actions									
Taux									
change									
indices									
Bons de souscription									
actions									
Taux									
Equity link									
Obligations convertibles									
Obligations échangeables									
Obligations convertibles									
Obligations convertibles contingentes	X	X		X	X		X		
Produits de taux callable		X	X	X	X	X	X		X
Produits de taux puttable		X	X	X	X	X	X		X
EMTN / Titres négociables à moyen terme structuré									
Titres négociables à moyen terme structuré									
EMTN structuré									
Credit Link Notes (CLN)									
Autres (A préciser)									

* Se référer à la politique d'exécution des ordres de la société de gestion disponible sur le site www.h2o-am.com

2-3 Dépôts

Le FCP peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois au sens du Code monétaire et financier. Ces dépôts qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du FCP contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

2-4 Liquidités

Le FCP peut détenir des liquidités à titre accessoire.

2-5 Emprunts d'espèces

Le FCP pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10 % de son actif et ceci uniquement de façon temporaire.

2-6 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

L'OPCVM pourra effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, jusqu'à 100% de son actif net, dans les conditions d'intervention décrites dans le tableau, ci-dessous :

Nature des opérations utilisées	
Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier	X
Prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier	X
Autres	

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion	
Gestion de trésorerie	X
Optimisation des revenus et de la performance du FCP	X
Autres	

La proportion attendue d'actifs qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 50% de l'actif.

Les actifs pouvant faire l'objet de telles opérations seront les actifs décris dans la partie « Description des catégories d'actifs » de ce prospectus.

2-6 bis : Informations sur l'utilisation des cessions et acquisitions temporaires de titres

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du replacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

2-7 Informations sur les garanties financières

Les garanties financières reçues par les OPCVM prennent la forme de transfert en pleine propriété de titres et/ou d'espèces. Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixées selon la politique de risques définie par la société de gestion en fonction de la réglementation en vigueur.

La politique de risques définie par la société de gestion en matière de garanties financières reçues définit explicitement les typologies de sous-jacents autorisées :

- Garanties financières en espèces dans différentes devises selon une liste prédéfinie telles que l'Euro et l'USD ;
- Garanties financières en titres de dettes ou en titres de capital selon une nomenclature précise.

La politique de risques définit explicitement le niveau requis de garantie et les décotes appliqués pour chacune des garanties financières en fonction de règles qui dépendent de leurs caractéristiques propres.

Elle précise aussi, conformément à la réglementation en vigueur, des règles de division des risques, de corrélation, d'évaluation, de qualité de crédit et de stress tests réguliers sur la liquidité des garanties financières.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par réglementation, uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs et / ou du type d'opérations et peuvent être des risques de contrepartie ou des risques de liquidité.

- ***PROFIL DE RISQUE :***

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille.

Risque de perte en capital : le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. En conséquence, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.

Risque de crédit : il s'agit du risque d'une variation des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Dans des conditions de marchés dégradés leur valorisation peut subir des fluctuations importantes et impacter négativement la valeur liquidative.
Ce risque peut être accentué par le manque de liquidité du marché sur l'ensemble des obligations et davantage sur les obligations spéculatives (notées en « Speculative Grade »).

Pour les ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities), le risque de crédit repose à la fois sur la qualité intrinsèque des actifs sous-jacents, ceux-ci pouvant être de natures diverses (prêts à la consommation, prêts hypothécaires, prêts aux PME, créances commerciales, etc.) ainsi que sur des risques spécifiques, notamment liés au montage juridique, parfois complexe, et aux intervenants impliqués dans l'opération.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité.
En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.
La sensibilité mesure les impacts de la variation des taux sur la valorisation du FCP. Ainsi, si le FCP présente une sensibilité aux taux d'intérêt proche de 10, en cas de hausse de 1% sur les taux réels, la valeur liquidative du FCP perd 10 % et au contraire en cas de baisse de 1% sur les taux réels, la valeur liquidative du FCP progresse de 10 %.

Risque de contrepartie : le FCP utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Risque lié aux titres des pays émergents : les titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du fonds conformément au règlement de l'OPCVM et si l'intérêt des investisseurs le commande. En outre, les mouvements de

baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque lié aux arbitrages : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (anticipations erronées : hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Pour les parts HUSD-R et HUSD-I, libellées en USD, une couverture du risque de change contre EURO est mise en place ; cette couverture a pour objectif de minimiser l'impact des variations du dollar US (USD) face à l'Euro pour les porteurs dont l'investissement est réalisé en USD.

Pour les parts HSGD-R et HSGD-I, libellées en SGD, une couverture du risque de change contre EURO est mise en place ; cette couverture a pour objectif de minimiser l'impact des variations du dollar singapourien (SGD) face à l'Euro pour les porteurs dont l'investissement est réalisé en SGD.

Pour les parts HCHF-R et HCHF-I, libellées en CHF, une couverture du risque de change contre EURO est mise en place ; cette couverture a pour objectif de minimiser l'impact des variations du franc suisse (CHF) face à l'Euro pour les porteurs dont l'investissement est réalisé en CHF.

Pour les parts HGBP-R, HGBP-I et HGBP-I-(B), libellées en GBP, une couverture du risque de change contre EURO est mise en place ; cette couverture a pour objectif de minimiser l'impact des variations de la Livre Sterling (GBP) face à l'Euro pour les porteurs dont l'investissement est réalisé en GBP.

Pour la part HAUD-I, libellée en AUD, une couverture du risque de change contre EURO est mise en place ; cette couverture a pour objectif de minimiser l'impact des variations du Dollar Australien (AUD) face à l'Euro pour les porteurs dont l'investissement est réalisé en AUD.

Pour la part HJPY-I, libellée en JPY, une couverture du risque de change contre EURO est mise en place ; cette couverture a pour objectif de minimiser l'impact des variations du Yen Japonais (JPY) face à l'Euro pour les porteurs dont l'investissement est réalisé en JPY.

Risque lié à la surexposition : la méthode retenue pour le calcul de l'engagement conduit à déterminer des budgets de risque associés aux différentes stratégies. Ainsi, l'OPCVM sera exposé selon des niveaux variables aux différentes typologies de risques mentionnés dans le présent prospectus, en restant dans le respect de la fourchette de sensibilité prédéfinie.
Le niveau d'exposition dépend notamment des stratégies mises en place mais aussi des conditions de marché. Le niveau d'exposition aux différents risques pourra avoir pour conséquence une baisse de la valeur liquidative plus rapide et/ou plus importante que la baisse des marchés sous-jacents à ces risques.

Risque de liquidité : le risque de liquidité présent dans le Fonds représente la baisse du prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Risques liés aux acquisitions et de cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières : Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont susceptibles de créer des risques pour le FCP tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties sont susceptibles de créer des risques pour le FCP tels que le risque de liquidité (c'est à dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation

des garanties en espèce (c'est-à-dire principalement le risque que le FCP ne puissent pas rembourser la contrepartie).

Risques liés aux investissements en contingent convertible : le FCP peut investir dans des obligations subordonnées de type « contingent convertibles » qui sont des titres de taux incluant une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. En plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur.

- ***SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :***

Les parts R, I C, I C/D, HUSD-R, HSGD-R, HCHF-R, HGBP-R, I-GBP, HGBP-I, HUSD-I, HCHF-I et HSGD-I sont des parts tous souscripteurs. Les parts R et H-R s'adressent essentiellement aux personnes physiques. Les parts I, I-GBP, H-I, HAUD-I, HJPY-I et HGBP-I-(B) s'adressent essentiellement aux investisseurs institutionnels. La part N est ouverte à tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire.

L'OPCVM s'adresse à des investisseurs qui veulent placer la partie stable de leur trésorerie avec pour objectif de surperformer l'EONIA capitalisé pour les parts libellées en Euro et respectivement pour les parts HUSD-R, HUSD-I, HSGD-R, HSGD-I, HCHF-R, HCHF-I, I-GBP, HGBP-R, HGBP-I, HAUD-I et HJPY-I, le Libor USD 1 mois, le SIBOR 1 mois, le Libor CHF 1 mois, le Libor GBP 1 mois, le LIBOR AUD 1 mois et le LIBOR JPY 1 mois uniquement sur une période de placement au moins égale à la durée minimale de placement recommandée.

Durée minimale de placement recommandée : de 1 à 2 ans.

Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire dans cet OPCVM.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FCP dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend également de paramètres inhérents au porteur, notamment sa situation patrimoniale et la composition actuelle de son patrimoine financier. ***La constitution et la détention d'un patrimoine financier supposent une diversification des placements***.
Aussi, il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des parts du FCP de contacter son conseiller habituel pour avoir une information ou un conseil, plus adapté à sa situation personnelle.

Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment son patrimoine afin de ne pas l'exposer uniquement aux seuls risques de ce FCP.

- ***MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES***

Les parts R(C), HUSD-R(C), HSGD-R(C), HCHF-R(C), HGBP-R(C) et les parts I(C), I-GBP (C), HGBP-I(C), HCHF-I(C), HUSD-I(C), HSGD-I(C), HAUD-I(C), N-(C), HJPY-I(C) et HGBP-I-(B) sont des parts de capitalisation.
Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées.

Les parts I C/D sont des parts de capitalisation et/ou distribution. Les sommes distribuables réalisées des parts I C/D (résultat net et plus-values nettes réalisées) sont distribuées annuellement sous la forme d'un dividende annuel versé dans les cinq mois suivant la date de clôture de l'exercice et/ou capitalisées et/ou reportées, après la clôture de l'exercice, sur décision de la société de gestion. Elle se réserve la possibilité de verser des acomptes sur ces sommes distribuables. Pour plus de précisions, veuillez –vous reporter à l'article 9 du Règlement de l'OPCVM.

- ***CARACTERISTIQUES DES PARTS***

Catégories de parts	Code ISIN	Devise de libellé	Fractionnement des parts	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure
Part R(C)	FR0010923359	EUR	Dix-millièmes	Un dix-millième de part	Un dix-millième de part
Part HUSD-R(C)	FR0011981745	USD	Dix-millièmes	Un dix-millième de part	Un dix-millième de part
Part HCHF-R(C)	FR0011981752	CHF	Dix-millièmes	Un dix-millième de part	Un dix-millième de part
Part HSGD-R(C)	FR0011981711	SGD	Dix-millièmes	Un dix-millième de part	Un dix-millième de part
Part HGBP-R(C)	FR0012489730	GBP	Dix-millièmes	100 GBP	Un dix-millième de part
Part I(C)	FR0010929794	EUR	Dix-millièmes	100 000 euros	Un dix-millième de part
Part I(C/D)	FR0012916682	EUR	Dix-millièmes	100 000 euros	Un dix-millième de part
Part HUSD-I(C)	FR0011981786	USD	Dix-millièmes	100 000 Dollars US	Un dix-millième de part
Part HCHF-I(C)	FR0011981794	CHF	Dix-millièmes	100 000 Francs Suisses	Un dix-millième de part
Part HSGD-I(C)	FR0011981778	SGD	Dix-millièmes	100 000 Dollars SG	Un dix-millième de part
Part I-GBP (C)	FR0012237477	GBP	Dix-millièmes	100 000 GBP	Néant
Part HGBP-I(C)	FR0011981810	GBP	Dix-millièmes	100 000 GBP	Un dix-millième de part
Part HAUD-I(C)	FR0013186756	AUD	Dix-millièmes	150 000 AUD	Un dix-millième de part
Part N-(C)	FR0013186772	EUR	Dix-millièmes	20 000 EUR	Un dix-millième de part

Part HJPY-I(C)	FR0013186764	JPY	Dix-millièmes	15 000 000 JPY	Un dix-millième de part
Part HGBP-I-(B) (C)	FR0013239720	GBP	Dix-millièmes	100 000 GBP	Néant

❑ ***MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :***

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h30. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Les investisseurs entendant souscrire des parts et les porteurs désirant procéder aux rachats de parts sont invités à se renseigner, directement auprès de leur établissement commercialisateur habituel, sur l'heure limite de prise en compte de leur demande de souscription ou de rachat, cette dernière pouvant être antérieure à l'heure de centralisation mentionnée, ci-dessus.

❑ ***DATE ET PERIODICITE D'ETABLISSEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE***

L'établissement de la valeur liquidative s'effectue chaque jour d'ouverture d'Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

La valeur liquidative est disponible auprès la société de gestion :

H2O AM LLP
10 Old Burlington Street, London W1S 3AG, Grande Bretagne
Site internet : « www.h2o-am.com »

❑ ***FRAIS ET COMMISSIONS***

Commissions de souscription et de rachat :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	**Assiette**	**Taux barème**
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	Parts R, HCHF-R, HUSD-R, HSGD-R : 1% taux maximum Parts HGBP-R,, I C/D HCHF-I, HUSD-I, HSGD-I, I-GBP, HGBP-I HAUD-I, N, HPJY-I: Néant Parts HGBP-I-(B) et HGBP-IC : 5% taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X Nombre de parts	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative X nombre de parts	néant

Frais facturés à l'OPCVM :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM :	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion financière	Actif net	Parts R, HCHF-R, HUSD-R, HSGD-R : 0,80% TTC Taux maximum Parts I C, I C/D, HCHF-I, HUSD-I, HSGD-I, HGBP-I, HAUD-I, HJPY-I et HGBP-I-(B): 0,35% TTC Taux maximum Parts N : 0,45% TTC Taux maximum Parts HGBP-R et I-GBP : 0,60% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération en fonction de la clé de répartition entre les prestataires	Montant barème maximum de 0.005 % par mois sur les instruments et de 400 euros maximum par mois pour administrer les opérations de gré à gré
Commission de surperformance	Différence positive entre l'actif valorisé et l'actif de référence	Parts R, HCHF-R, HUSD-R, HSGD-R, I C, I C/D, HCHF-I, HUSD-I, HSGD-I, HGBP-I, HAUD-I, N, HJPY-I etHGBP-I-(B) : 25% TTC de la surperformance par rapport à l'indice défini ci-dessous Parts HGBP-R et I-GBP : néant

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part donnée, évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraité des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence (i.e. taux de référence) du fonds.

Le taux de référence est égal à l'EONIA capitalisé majoré de 1% par an pour les parts I C, I D, de 0,60% par an pour la part R et de 0,90% par an pour la part N. La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie de part.

Le taux de référence est égal au SIBOR 1 mois majoré de 1% par an pour les parts HSGD-I et de 0,60% par an pour les parts HSGD-R. La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie de part.

Le taux de référence est égal au Libor USD 1 mois majoré de 1% par an pour les parts HUSD-I, et de 0,60% par an pour les parts HUSD-R. La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie de part.

Le taux de référence est égal au Libor CHF 1 mois majoré de 1% par an pour les parts HCHF-I, et de 0,60% par an pour les parts HCHF-R. La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie de part.

Le taux de référence est égal au Libor GBP 1 mois majoré de 1% par an pour les parts HGBP-I et HGBP-I-(B). La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie de part.

Le taux de référence est égal au Libor AUD 1 mois majoré de 1% par an pour les parts HAUD-I. La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie de part.

Le taux de référence est égal au Libor JPY1 mois majoré de 1% par an pour les parts HJPY-I. La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative de chaque catégorie de part.

La période d'observation est définie comme suit :

- la première période d'observation :
  - pour les parts I C et R : du 1er septembre 2010 au dernier jour de bourse de septembre 2011 ;
  - pour les parts HCHF-I, HUSD-I, HSGD-I, HGBP-I et HCHF-R, HUSD-R, HSGD-R : du 20 juin 2014 au dernier jour de bourse de septembre 2015 ;
  - pour les parts I C/D : du 18 septembre 2015 au dernier jour de bourse de septembre 2016 ;
  - pour les parts HAUD-I, N, HJPY-I : du 08 août 2016 au dernier jour de bourse de septembre 2017 ;
  - pour les parts HGBP-I-(B) : du 3 mars 2017 au dernier jour de bourse de septembre 2018.
- pour les périodes d'observation suivantes : du premier jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

Au début de chaque période d'observation, l'actif de référence retenu sera le plus élevé entre l'actif constaté :
- le 31 août 2010 pour les parts I C, R, HCHF-I, HUSD-I, HSGD-I, HGBP-I, HCHF-R, HUSD-R, HSGD-R et IC/D ;
- le 08 août 2016 pour les parts HAUD-I, N et HJPY-I ;
- le 3 mars 2017 pour les parts HGBP-I-(B) ;

et tous les actifs valorisés constatés le dernier jour de chacune des périodes d'observation établies depuis le lancement du fonds. Cet actif de référence sera, le cas échéant, retraité des montants de souscriptions/rachats intervenus entre la date de constatation de cet actif de référence et le début de la nouvelle période d'observation.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 25% maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas où l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de chaque période d'observation que si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence lors de la dernière valeur liquidative.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Informations complémentaires sur la répartition du revenu issu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :

La rémunération issue de ces opérations est entièrement acquise au Fonds.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de H2O AM LLP à l'adresse suivante :
www.h2o-am.com

IV INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

❑ ***DIFFUSION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'OPCVM – MODALITES D'INFORMATION DES PORTEURS :***

COMMUNICATION DU PROSPECTUS ET DES DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES

• Ces documents seront adressés aux porteurs qui en font la demande écrite auprès de :
H2O AM LLP
10 Old Burlington Street, London W1S 3AG, Grande Bretagne
e-mail : info@H2O-am.com

Ces documents leur seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés.

• Ces documents sont également disponibles sur le site « www.h2O-am.com »

• Toutes informations supplémentaires peuvent être notamment obtenues auprès des agences des Etablissements commercialisateurs.

COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de H2O AM LLP, des agences des Etablissements commercialisateurs et sur le site internet « www.h2o-am.com »

DOCUMENTATION COMMERCIALE
La documentation commerciale est mise à la disposition des porteurs et souscripteurs de parts du FCP dans les agences de NATIXIS ainsi que sur le site « www.nam.natixis.com »

INFORMATIONS EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FCP
Les porteurs de parts sont informés des changements concernant le FCP selon les modalités arrêtées par l'Autorité des marchés financiers.
Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles dans les rapports annuels des OPCVM concernés, ainsi que sur le site internet de la société de gestion.

V REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement des OPCVM édictées par le Code monétaire et financier.

VI RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul utilisée par le FCP est celle du calcul de la valeur en risque absolue.

Le niveau de l'effet de levier indicatif moyen de l'OPCVM est de 1. Toutefois, l'OPCVM aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé. Le niveau de levier indicatif de l'OPCVM est calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés.

VII REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

A Règles d'évaluation des actifs

I - Portefeuille titres

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du FCP) est assurée par CACEIS Fund Administration sur délégation de la société de gestion.
Le portefeuille du FCP est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours de clôture.

Les comptes annuels du FCP sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions
Les actions françaises sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations
Les obligations sont valorisées sur la base d'un composite de cours Bloomberg récupéré à 17 h (heure de Paris) suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières
Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPCVM/FIA/fonds d'investissement
Les parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Titres de créances négociables (« TCN ») :
Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières …) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).
Toutefois les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres
Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).
Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

II - Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés
Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de l' « asset » restant à courir et la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).
Les « asset swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf événement exceptionnel de marché.
Les « asset swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes :
Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement. Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

III - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

A) Engagements sur marchés à terme fermes :

1) Futures :

engagement = cours de référence (ce sont les cours de 17h pris sur Bloomberg - heure de Paris) x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le LIFFE qui est enregistré pour sa valeur nominale.

2) Engagements sur contrats d'échange :

a) de taux

- contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois

adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)
non adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

- contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois

.adossés :
° Taux fixe/Taux variable
- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché
° Taux variable/Taux fixe
- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

.non adossés :
° Taux fixe/Taux variable
- évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché
° Taux variable/Taux fixe
- évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

B) Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

IV - Devises

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR (16 heures - heure de Londres) de la devise au jour de l'évaluation.

V - Instruments financiers non cotés et autres titres

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ;
- Les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation ;
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation ;
- Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

B Méthodes de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du FCP et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés, la méthode du FIFO (ou « First in/First out » ou « premier entré / premier sorti ») est utilisée.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

VII REMUNERATION

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com

H2O ADAGIO

REGLEMENT

EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2015

TITRE 1 - ACTIF ET PARTS

Article 1 - Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du FCP (ou le cas échéant du compartiment). Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FCP proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du FCP est de 99 ans à compter de sa création, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue au présent règlement.

Catégories de parts :

Les caractéristiques des différentes catégories de parts et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus du FCP.

Les différentes catégories de parts pourront :

- bénéficier de régimes différents de distribution des revenus ; (distribution ou capitalisation)

- être libellées en devises différentes ;

- supporter des frais de gestion différents ;

- supporter des commissions de souscriptions et de rachat différentes ;

- avoir une valeur nominale différente ;

- être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts de l'OPCVM ;

- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les parts pourront être fractionnées, sur décision d'un mandataire social de la société de gestion en dixièmes, centièmes ou millièmes, dix-millièmes dénommées fractions de parts.

Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Enfin, le mandataire social de la société de gestion peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes.

Article 2 - Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif du FCP devient inférieur à 300 000 euros; lorsque l'actif demeure pendant trente jours inférieur à ce montant, la société de gestion prend les dispositions nécessaires afin de procéder à la liquidation du FCP, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 411-16 du règlement général de l'AMF (mutation de l'OPCVM).

Article 3 - Emission et rachat des parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les parts de fonds commun de placement peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative.

Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport d'instruments financiers. La société de gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du fonds lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le FCP, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé(e) à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus.

En application de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du FCP est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué.

Des conditions de souscription minimale peuvent être appliquées, selon les modalités prévues dans le prospectus.

Le FCP peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-8-7 du code monétaire et financier dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts ou d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Ces situations objectives sont définies dans le prospectus de l'OPCVM.

Article 4 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPCVM ; ils sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

TITRE 2 - FONCTIONNEMENT DU FONDS

Article 5 - La société de gestion

La gestion du fonds est assurée par la société de gestion conformément à l'orientation définie pour le fonds.

La société de gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le FCP.

Article 5 bis - Règles de fonctionnement

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif du FCP ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus.

Article 5 ter – Admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou système multilatéral de négociation

Les parts peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation selon la réglementation en vigueur.

Dans le cas où le FCP dont les parts sont admises aux négociations sur un marché réglementé a un objectif de gestion fondé sur un indice, le FCP devra avoir mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de ses parts ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

Article 6 - Le dépositaire

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la société de gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Article 7 - Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des marchés financiers, par l'organe de gouvernance de la société de gestion.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes. Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout à fait ou toute décision concernant l'OPCVM dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

1° A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes. Il apprécie tout apport en nature sous sa responsabilité. Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration ou le directoire de la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

Ses honoraires sont compris dans les frais de gestion.

Article 8 - Les comptes et le rapport de gestion

A la clôture de chaque exercice, la société de gestion, établit les documents de synthèse et établit un rapport sur la gestion du FCP (le cas échéant, relatif à chaque compartiment) pendant l'exercice écoulé.

La société de gestion établit, au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire, l'inventaire des actifs du FCP.

La société de gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition à la société de gestion.

TITRE 3 - MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Article 9 - Modalités d'affectation des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds (et/ou de chaque compartiment) majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° le résultat net de l'exercice augmenté des reports à nouveau et majoré ou diminué du solde des comptes de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos ;

2° les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Les modalités précises d'affectation des sommes distribuables sont définies dans le prospectus.

TITRE 4 - FUSION - SCISSION - DISSOLUTION – LIQUIDATION

Article 10 - Fusion – Scission

La société de gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le FCP à un autre OPCVM, soit scinder le fonds en deux ou plusieurs autres fonds communs.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'après que les porteurs en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur.

Article 11 - Dissolution – Prorogation

- Si les actifs du FCP (ou le cas échéant du compartiment) demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la société de gestion en informe

l'Autorité des marchés financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre fonds commun de placement, à la dissolution du fonds (ou le cas échéant du compartiment).

- La société de gestion peut dissoudre par anticipation le FCP (ou le cas échéant du compartiment) ; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

- La société de gestion procède également à la dissolution du FCP (ou le cas échéant du compartiment) en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsqu'aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du fonds, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La société de gestion informe l'Autorité des marchés financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des marchés financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation du FCP peut être décidée par la société de gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des marchés financiers.

Article 12 – Liquidation

En cas de dissolution, la société de gestion, ou le dépositaire, assume les fonctions de liquidateur ; à défaut, le liquidateur est désigné en justice à la demande de toute personne intéressée. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

Le règlement précise le mode de répartition des actifs en cas de liquidation d'un ou plusieurs compartiments.

TITRE 5 – CONTESTATION

Article 13 - Compétence - Election de domicile

Toutes contestations relatives au FCP qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la société de gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.